

DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention basket-ball

 Durée de formation : 2 ans

 Niveau de sortie des études : Bac + 2

DESCRIPTION DE LA FORMATION

Le titulaire du diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) spécialité « perfectionnement sportif » peut exercer le métier d'entraîneur dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs. Il sait encadrer les activités d'entraînement et de perfectionnement sportif et il participe à la conception du projet et à la direction de la structure pour laquelle il travaille.

L'Onisep ne dispose pas de l'ensemble de l'offre de formation proposée pour ce diplôme. Cependant, il est possible de suivre en temps réel l'évolution de l'offre de formation sur le site dédié du ministère chargé des sports.

ACCÈS À LA FORMATION

Accès

- Aucun diplôme scolaire requis, sauf pour les candidatures via Parcoursup, qui nécessitent le bac
- Être recensé à la JDC (Journée défense et de la citoyenneté) pour les citoyens français de moins de 25 ans
- Être obligatoirement titulaire d'une attestation de formation aux premiers secours
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la discipline
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation (attestation d'expérience ou de pratique) et le cas échéant réussir les TEP (tests d'exigence préalable), fixés pour la discipline sportive au niveau national, pour vérifier la capacité technique et physique du candidat.
- En fonction de l'expérience du candidat ou des formations du sport déjà suivies, des dispenses d'épreuves et allègements de formation peuvent être accordés.
- Sélection complémentaire si le nombre de candidats dépasse la capacité d'accueil de l'organisme de formation : dossier (CV, lettre de motivation, expérience et projet professionnel), entretien de motivation et/ou tests (épreuves physiques, écrites et orales).

- Autres attestations prévues par l'arrêté relatif à la discipline sportive

MÉTIERES PRÉPARÉS

| | |
|----------------------------------|---|
| Entraîneur/se sportif/ve | Lucide et exigeant, l'entraîneur sportif n'a qu'un objectif : amener un athlète ou une équipe à son meilleur niveau. Qu'il travaille dans un club local ou à un niveau plus élevé, ce technicien du sport est aussi un fin pédagogue, proche des joueurs. |
| Educateur/rice sportif/ve | Tennis, gymnastique, football, judo, boxe, roller, escalade ou multisports... L'éducateur sportif initie ou entraîne des publics variés (jeunes, adultes, seniors) dans une ou plusieurs disciplines en adaptant ses cours pour une bonne progression. |

OÙ SE FORMER ?

| Paris (75) | Rythme & durée | Lieu |
|--|----------------------|------------------|
| Institut national de formation du basketball (FFBB) | Temps plein ; 4 ans | Paris |
| Saône-et-Loire (71) | Rythme & durée | Lieu |
| FORMAPI Bourgogne-Franche-Comté (FORMAPI BFC) | Apprentissage ; 1 an | Chalon-sur-saône |
| Rhône (69) | Rythme & durée | Lieu |
| TPAA FORMATION | Apprentissage ; 1 an | Lyon |

Sources : Onisep 07.2024